|  |
| --- |
| RESERVE A L’ADMINISTRATION |
| Identification du dossierN° de la demande: …………………………DatesRéception:…………………… Accusé: ……………………….Notification: …………………..  |



SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Direction générale opérationnelle de l’Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Département des Aides à l’Agriculture – Direction des Structures agricoles

### DEMANDE D’AGREMENT COMME CONSULTANT

##### POUR UNE PERIODE DE 5 ANS

En application de l’article 32 §1 l’AGW pour les investissements dans le secteur agricole du 19 décembre 2008

La demande est introduite par la structure de consultance. Une demande par consultant.

###### A) Informations sur la structure de consultance

1) Dénomination de la structure de consultance :

2) N° d’agrément (si disponible) :

3) Siège de l’activité (rue, n°, code postal, commune) :

téléphone :…/..……………..fax :…/………………..e-mail :……….@………………..

4) Responsable de la structure de consultance (nom, prénom):

téléphone :…/………………..fax :…/………………..e-mail :……….@………………..

###### B) Informations sur le candidat consultant

1. Identité du candidat consultant
* nom, prénom
* date de naissance
* formation (copie des diplômes)
* formation complémentaire
* type de contrat et date de début
* horaire (temps plein, partiel, …)
* fonctions du candidat consultant au sein de la structure de consultance
1. Expérience professionnelle démontrant une connaissance de la réglementation communautaire, belge et régionale en matière normative et de développement rural
2. Expérience professionnelle démontrant une connaissance en matière de comptabilité agricole et de gestion des exploitations
3. Par rapport à l’organisation actuelle du travail, quelle part maximale du temps de travail sera affectée à la consultance et quelles fonctions seront abandonnées ?

*Nous déclarons sur l’honneur que l’ensemble des informations de cette demande correspond bien à la situation, à ce jour, de ………………………………………………………(nom du candidat consultant pour lequel nous demandons l’agrément).*

*En cas de fausse déclaration, nous sommes conscients que le candidat consultant s’expose à un refus d’agrément et à une interdiction d’introduire une nouvelle demande pendant 5 ans.*

*Nous nous engageons à fournir à l’administration toutes les informations et toutes les pièces justificatives nécessaires à l’analyse et à l’appréciation de cette demande.*

*Nous nous engageons à ce que le consultant, une fois agréé, respecte l’Arrêté du Gouvernement wallon du 19 décembre 2008 et notamment les exigences de ne pas gérer simultanément plus de 40 dossiers de rédaction ou de suivi de plans d’investissements et/ou de développement annuellement.*

Nous garantissons la confidentialité, vis-à-vis de tiers, des données figurant dans les dossiers de consultance.

Fait à ……………………le …………………… Pour accord

………………………………………. ………………………………

Le responsable de la structure de consultance Le candidat consultant